

# Eco-citoyenneté



## La plantation de jachères fleuries



Elles ont pour avantage de **réduire le désherbage et surtout de favoriser la biodiversité** en permettant le développement des insectes et en fournissant de la nourriture pour les abeilles. En tout ce sont 2500m<sup>2</sup> de jachères qui ont été plantés.

## Le label développement durable



Afin d'**identifier l'ensemble des actions menées en faveur du développement durable** à Saint-Rémy, ce label a été mis en place en 2018. Vous le retrouverez dans les différentes plaquettes d'activités de la commune ou sur des événements en particulier.

Le but est de diversifier les projets liés au développement durable afin de toucher des publics de plus en plus larges et donc de les sensibiliser à ce sujet.

## Fauches tardives

Le fauchage tardif consiste à **n'intervenir qu'une seule fois dans l'année, assez tard en été, pour qu'un maximum d'espèces ait pu accomplir leur cycle de vie, tout en laissant pousser la végétation naturelle.** La végétation résultant d'une telle gestion est une prairie (herbes hautes) qui pousseront en foin jusqu'à la mi-juillet. Sur les grandes surfaces, la récolte du foin est assurée par des agriculteurs partenaires. Sur les petits espaces, de mini bottes de foin sont réalisées à l'aide d'outils spécialisés et mises à la disposition des San-Rémois intéressés.

## Le zéro pesticides

Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques, par les lois Labbé et sur la Transition énergétique, d'utiliser des désherbants chimiques et autres phytosanitaires de synthèse.

Pour répondre à cet objectif, la commune a mis en place un **plan de désherbage avec des solutions alternatives pour améliorer la qualité de l'air, de l'eau et préserver la faune et la flore.**

Attention, au 1er janvier 2019, cette interdiction a été étendue aux particuliers.





## Désherbage mécanique des espaces verts

Suite à l'interdiction d'utilisation des pesticides, les services municipaux assurent le désherbage mécanique des espaces verts. Nous vous rappelons cependant, que **conformément au code civil, il vous appartient d'entretenir les trottoirs au droit de votre habitation** (arrêté municipal 65-2017). La qualité de vie est l'affaire de tous ! En plus de l'aspect écologique, l'ensemble des actions mises en place permettent de répartir au mieux le temps passé sur le désherbage mécanique, très chronophage.



## Plantation mécanisée de bulbes

Narcisses, tulipes, crocus, muscaris... sont régulièrement plantés par de la plantation mécanisée. La machine soulève la pelouse, disperse les bulbes sur 1 mètre de largeur et la repose en ne laissant presque aucune trace. Selon les variétés plantées, **les fleurs apparaissent au printemps ou en été** et fleurissent chaque année pendant 5 à 10 ans. Un joli éventail de couleurs à admirer !



## Plantation des pieds de murs et d'arbres

Plutôt que d'arracher ce que l'on prend pour des «mauvaises herbes», fleurissons nos trottoirs ! **Pour rendre notre environnement plus fertile et agréable à l'oeil, le fleurissement des pieds de murs et d'arbres est lancé.** Les rues de Saint-Rémy s'habilleront au fur et à mesure de fleurs semées par le service espaces verts via l'hydromulching.



3



## Les espaces arborés

### ► Le Parc Comtesse Keller

Jeux pour enfants, espace pique-nique avec barbecue, espaces verts, kiosque, jeux d'échecs, terrains de pétanque... il est un vrai **lieu de vie pour la famille.**



Adresse : Rue Auguste Martin - Saint-Rémy

### ► L'arboretum

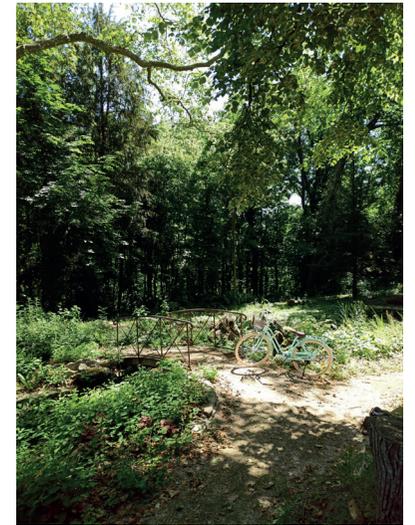
Une surface de 7000m<sup>2</sup> difficilement exploitable pour la construction, située derrière l'espace Florent Pagny, a été réservée pour créer un arboretum.

Suite à une **proposition du Lions Club comme action de zone** de son président 2019-2020 Jean-Claude Bos, le club service a offert à la commune une

trentaine d'essences d'arbres, dont des espèces de collection, économes en eau et résistantes aux variations de températures.



4

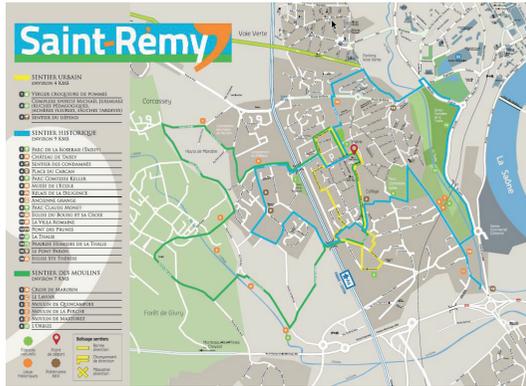


### ► Le Parc Claude Monet

Cet espace situé derrière le Musée de l'Ecole a été **entièrement créé**; avec ses tables et ses bassins, il est idéal pour la promenade et la détente.

► Les sentiers pédestres

Réalisés en collaboration avec l'association Saint-Rémy Patrimoine, trois sentiers pédestres sont implantés sur la commune : le Sentier Urbain, le Sentier des Moulins et le Sentier Historique. Les plans sont disponibles devant la Mairie, à l'accueil ou sur le site internet.



 Démarches en faveur des abeilles

Saint-Rémy s'engage en faveur de la préservation des abeilles via un rucher. **Trois ruches sont installées au cimetière** et **une dans le verger des Croqueurs de Pommes**.

L'achat de 4 essaims et 4 ruches a notamment été possible grâce à une campagne de financement participatif ; dont les contributeurs sont à présent les parrains et marraines des ruches.

